

EUROPE & CULTURE(S)

Quel doit être le rôle de la culture au sein de l'Union européenne? Cette question est soulevée par le Ministre de la Culture Rudy Demotte dans son livre "Culture(s)" paru aux éditions Luc Pire, en 2001 (www.lucpire.be). Dans le prolongement de cette réflexion, et en avant-première à d'autres débats qui se poursuivront dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne, Culture et Démocratie a organisé une rencontre-débat le 28 juin dernier, à la Maison du Spectacle-la Bellone à Bruxelles.

La très belle lumière de la cour de la Maison du Spectacle-la Bellone, n'a pu distraire les quelques deux cents participants à ce débat de leur préoccupation : alimenter la réflexion et susciter des propositions susceptibles de contribuer à la rédaction d'un texte de référence et d'amorcer l'idée d'une Charte des droits à la Culture en Europe. Au-delà de cette rencontre, nous vous invitons à répondre à l'appel que nous lançons en appui à la résolution proposée par Rudy Demotte au conseil européen des ministres de la culture. Cette pétition, destinée à conscientiser les responsables européens quant à l'importance de la culture dans la construction européenne, invite ceux-ci à lui donner la place qui lui revient. Vous la trouverez dans ce "journal". D'autres exemplaires, peuvent être obtenus via Culture et Démocratie. Nous remercions la Communauté française, la Maison du Spectacle-la Bellone qui nous a accueillis, notre modérateur, André Zaleski, ainsi que tous les intervenants pour leur précieuse collaboration. Claire Frédéric nous propose ci-après une synthèse des débats. Mettant en avant les idées maîtresses développées par chacun des intervenants, elle a dégagé certaines conclusions. Par contre, il s'est avéré impossible de rendre compte de la dernière partie de la rencontre, cependant fort active, où le Ministre et les intervenants ont répondu aux questions du public. Nous en sommes désolés!

Introduction et enjeux

Georges VERCHEVAL, Président de Culture et Démocratie

Georges Vercheval accueille le Ministre et les différents intervenants, se réjouissant qu'un débat s'instaure entre les acteurs culturels –Culture et Démocratie, d'autres réseaux, également présents - et le politique, dont l'action devrait être complémentaire. Il salue le public qui, par sa présence, marque l'intérêt évident soulevé par le thème abordé. Avant de proposer un court historique de Culture et Démocratie, Georges Vercheval se dit personnellement concerné par la construction européenne, le projet le plus positif du 20ème siècle, puisque basé sur la réconciliation des "nations", mais il s'effraie de voir émerger une Europe qui ne serait qu'une "machine" économique. L'Europe que les gens préoccupés par la culture souhaitent est une Europe du coeur, où l'esprit aurait son mot à dire...

Martine LAHAYE, Directrice générale de la Culture du Ministère de la Communauté française

"Unir les hommes plutôt que coaliser les Etats" Jean Monet

En citant Jean Monet, Martine Lahaye souligne d'emblée les hiatus et les paradoxes dans lesquels l'Europe est prise face à cette question de la place à attribuer à la culture. Avant 1980, la culture se trouve en marge des politiques mises en oeuvre par l'Union européenne. Seuls quelques

programmes et projets apparaissent dans des fonds structurels répondant à d'autres finalités européennes l'équilibre économique entre les régions, la cohésion sociale, la réinsertion professionnelle, ...).

En 1993, le traité de Maastricht est signé. Les compétences de l'Europe sont élargies à la culture. D'autres programmes apparaissent avant d'être unifiés dans le programme unique, Culture 2000. Cet élargissement des compétences traduit cependant un compromis boiteux entre les partisans d'une Europe intergouvernementale et les partisans d'une Europe fédérale. La culture reste une compétence mineure:

- la décision politique est soumise au principe de subsidiarité : les pouvoirs de l'Union européenne viennent en appui des actions menées par les Etats membres (exemple: le financement croisé des accords bilatéraux)
- le budget représente à peine 0,1% du budget communautaire européen (167 millions d'euros)
- la culture fait souvent l'objet de stratégies politiques contradictoires (exemple : la reconnaissance et la promotion de la diversité culturelle (article 128 devenu l'article 151) et les directives de la Direction générale de la concurrence en matière de tarification des livres par bassin linguistique).

Enfin, pour ne pas être à un paradoxe ou à un hiatus prêt, Culture 2000, sans avoir les moyens suffisants, est cependant ouvert aux pays candidats à l'élargissement. La culture: une compétence mineure malgré une fonction et une utilité sociale implicitement reconnue?

En affirmant que la culture doit être une priorité de la Présidence belge, Martine Lahaye en souligne un des enjeux: passer d'une Europe des intérêts à une Europe des valeurs.

Rudy DEMOTTE, Ministre du Budget, de la Culture et des Sports

“Habite et n'habite pas ta maison”

Rudy Demotte pose la question de la place de la culture comme revendication d'un droit à la culture et l'expression culturelle qui devrait trouver sa juste place aux côtés d'autres libertés reconnues et consacrées par l'Europe.

Au-delà des effets reconnus, l'épanouissement personnel et collectif, l'émancipation, l'intégration sociale, il rappelle qu'une des conditions du développement économique est le développement culturel. Au-delà, il envisage la culture comme un des facteurs du développement économique d'une société permettant de dépasser l'esprit mercantile européen ou les risques de repli identitaire.

Son souci est donc que l'Europe donne à la culture une place construite sur une dynamique à double mouvement: un mouvement qui d'une part mettrait en avant nos cultures communes et d'autre part reconnaîtrait et pratiquerait la diversité culturelle, en évitant cependant la dérive potentiellement meurtrière du différencialisme. Cette proposition se trouve, d'emblée, prise entre deux courants de pensée politique: les tenants de la responsabilité des Etats membres et de la compétence mineure de l'Europe en matière culturelle et les tenants de la compétence majeure de cette dernière.

Profitant de la présidence belge de l'Union européenne, Rudy Demotte lance un défi pour les six mois à venir:

- souligner l'impasse faite sur la culture, à Nice, en décembre 2000, dans la rédaction de la charte européenne des droits fondamentaux,

- avancer un projet de résolution afin que la culture soit à l'ordre du jour des débats du prochain traité de l'Union européenne et inviter cette dernière à reconnaître les droits culturels dans ses textes,
- au-delà de son livre publié il y a quelques mois, lancer un appel aux acteurs culturels pour créer un rapport de force et mener une action commune en direction des autorités européennes afin que la culture soit prise en compte comme un véritable enjeu politique dans la construction européenne et ses élargissements futurs.

“Habite et n'habite pas ta maison”. Citant René Char, et définissant ainsi l'Européen comme un voyageur, un nomade qui, comme l'artiste se nourrit de ses rencontres et dépasse les frontières, Rudy Demotte espère que cette impulsion donnera naissance à une Europe transculturelle.

Interventions

André Zaleski, modérateur, propose alors aux intervenants invités de réagir aux propos de Rudy Demotte. Ceux-ci, souscrivant à l'appel lancé par le Ministre et lui reconnaissant le mérite d'avoir un discours politique sur la Culture, prolongent ainsi la réflexion en attirant notamment l'attention sur les obstacles à contourner et les conditions minimales de réalisation.

Les obstacles techniques et politiques

Hilde TEUCHIES, Présidente du FEAP¹.

La culture: une place superflue?

Après huit années de travail, Hilde Teuchies ainsi que les membres du FEAP constatent que les décideurs politiques connaissent très mal et sous-estiment les dynamiques de coopération entre les acteurs culturels (logiques multilatérales) se trouvent bien souvent en décalage dans leurs pratiques nationales (logiques bilatérales). Elle souhaite privilégier une complémentarité des compétences entre les Etats membres et l'Union européenne en commençant d'emblée au niveau local, régional, national et enfin européen.

Par ailleurs, pour que la Culture ait une place réelle, elle souligne trois obstacles techniques qui devront être contournés:

- La culture doit apparaître dans la déclaration de Laeken, en décembre 2001, pour être mise à l'agenda politique. En amont de cette déclaration, la culture doit déjà, aujourd'hui, faire l'objet de débats préparatoires:
- le débat sur la place de la culture est lié à celui de “quelle Europe voulons-nous?”
- les débats au Conseil des Ministres doivent être soumis à la majorité qualifiée pour que ce débat ait lieu. Le vote à la majorité simple l'empêche bien souvent. Il suffit d'un “non”, et le débat n'a pas lieu...!

Le débat doit être forcé aujourd'hui pour plusieurs raisons:

- être mis à l'ordre du jour de Laeken et apparaître en 2004 à l'agenda politique de la

¹ Le Forum Européen pour les Arts et le Patrimoine est un réseau européen qui contribue activement aux débats sur les politiques culturelles. efah@skynet.be La prochaine rencontre du FEAP aura lieu les 6,7 et 8 décembre 2001 à Bruxelles. Tous les acteurs culturels sont invités à l'ouverture le 6 et à la journée du 7 décembre 2001; Infos 02/534 40 02

conférence intergouvernementale,

- préparer les élections européennes de 2004,
- soutenir une augmentation des financements culturels lors du vote du budget en 2006.

Olga ZRIHEN, Députée au Parlement européen

“De l’autre côté de l’hémicycle”

L’Europe est un amalgame de politique, de représentativité et d’organisation administrative. Il est bon de rappeler son fonctionnement. Une décision politique s’inscrit dans des procédures à trois entités : le Conseil des Ministres, émergence directe des Etats nationaux; la Commission européenne, composée des fonctionnaires désignés par ces mêmes Etats nationaux et enfin le Parlement avec 25 représentants belges sur 626 parlementaires. Pour que la question de la culture soit à l’agenda politique, elle doit être proposée par la Commission qui la soumet au Conseil et au Parlement. Il s’agit donc, pour les opérateurs culturels de s’emparer de leur droit d’interpellation en utilisant les eurodéputés, pour le Conseil des Ministres (à quand un conseil des ministres sur la culture comme il en existe pour l’Education ?) de mettre la culture à l’ordre du jour de son agenda politique et ainsi de mettre en marche les mécanismes décisionnels sur cette question pour que celle-ci soit inscrite dans un texte de loi incontournable par les Etats membres.

La priorité pour l’Europe est de réussir son élargissement en 2002 et 2004 et donc de se tenir aussi à son agenda économique (construire un rapport de force entre les zones yen, dollar et la zone Euro) et son agenda social. Pour ce faire, Olga Zrihen a, plus d’une fois, insisté sur la responsabilité des opérateurs culturels et sur le rôle de relais joué par les europarlementaires. Le rendez-vous est pris!

Les conditions de réalisation

Bernard FOCCROULLE, Directeur du Théâtre royal de la Monnaie

“L’Europe de la culture n’a pas attendu l’Union européenne”

L’Europe des maisons d’Opéra qui, à l’origine, chantaient en italien, est devenue polyglotte tout au long de l’histoire. Comme pour l’opéra ou d’autres pratiques artistiques, l’Europe n’a donc pas attendu l’Europe pour être européenne ! Mais l’Europe politique tarde à prendre ses engagements en matière de politique culturelle. Tout en soulignant cette particularité de l’identité européenne, Bernard Focroulle relève d’emblée les paradoxes avec lesquels la Belgique devra composer lors de sa présidence. Nous y reviendrons dans nos conclusions.

Par ailleurs, il rappelle qu’à ce jour, en Belgique, la culture n’a jamais été considérée comme un véritable enjeu de société. Elle n’a jamais été prise en compte dans sa dimension politique globale, à l’inverse de ce qui s’est fait dans certains pays voisins, la France ou l’Allemagne, voire dans certaines grandes villes comme Barcelone par exemple. Or, face à la mondialisation, la marchandisation, la globalisation, l’Europe est la seule force potentielle économique, culturelle et politique capable de préserver le respect fondamental des identités, des cultures et des minorités culturelles.

Elle se trouve donc devant un double défi: se défendre face à des modèles extérieurs tels que le modèle américain, largement véhiculé par les industries culturelles, et défendre le patrimoine culturel de l’humanité.

Pour ce faire, Bernard Focroulle estime qu'il faut renforcer la visibilité de l'action européenne dans le domaine culturel, en clarifiant notamment le rôle, les objectifs et les moyens de l'Union européenne en la matière. L'Europe politique doit se doter d'un instrument capable d'embrasser l'identité culturelle européenne forgée au cours des siècles, dans toute sa diversité, capable aussi de dynamiser le développement actuel futur des cultures européennes, dans un esprit d'ouverture aux cultures du monde. Il espère que la Présidence belge permettra de surmonter certains blocages actuels.

Laurent BUSINE, Directeur des exposition au Palais des Beaux-Arts de Charleroi

“Pour ne pas glisser sur une peau de banane”

La culture peut être une arme d'insertion ou d'exclusion sociale. A l'appui, Laurent Busine nous donne deux exemples:

- La règle de l'audimat qui pousse certaines chaînes de télévision à produire des émissions telles que “Loft story” ou, a contrario, à annuler la diffusion d'une émission sur les estampes japonaises lors d'Europalia Japon parce qu'elles n'étaient pas suffisamment érotiques.
- Notre société des loisirs dans laquelle deux catégories au moins de la population, les chômeurs et les pensionnés subissent une double exclusion, celle de la vie professionnelle, vecteur encore aujourd'hui d'insertion sociale, et celle de la vie culturelle, faute, bien souvent, de moyens financiers.

S'il invite les pouvoirs publics à subventionner davantage les programmes culturels et à insister sur le rôle de l'éducation voire du rôle de la culture dans l'éducation, Laurent Busine attire cependant l'attention sur la vigilance des autorités européennes à ne pas édicter des lois et des réglementations qui enfermeraient la culture dans des normes administratives contraignantes alors qu'à ce jour, tant les formes que les fonctions de celle-ci restent difficilement définissables.

La cambrure des bananes ou la couleur des pommes sont des normes difficilement transposables dans les matières culturelles....

Jean-Louis COLINET, Directeur du Théâtre de la Place à Liège

“Comment font-ils tant avec si peu?”

Si la misère culturelle est due à des raisons économiques, elle est surtout liée à des choix idéologiques, politiques et institutionnels. Jean-Louis Colinet analyse d'entrée de jeu la situation de la culture en Communauté française, confinées aux marges des politiques en raison:

- des non-choix additionnés à des non-choix, voire à une absence de décision poli-tique,
- des priorités “autres” faites en matière de répartition budgétaire : après tout, la Belgique étant un pays de richesses, c'est la répartition de ces dernières qui est à questionner,
- des mutations institutionnelles, telle que la communautarisation de l'enseignement, qui introduisent des déséquilibres dans les rapports entre les différents secteurs.

Cette analyse est, à nouveau, une manière de souligner les paradoxes dans lesquels la Belgique va se trouver lors de sa présidence...

Cependant, Jean-Louis Colinet préfère aborder cette question par la responsabilité et la fonction sociale des opérateurs culturels. La culture aura une place en Europe si ces derniers:

- sont porteurs d'une pensée humaniste et progressiste,
- s'engagent dans les débats de société et pèsent sur la décision politique,
- se rapprochent davantage des aspirations des gens en prenant en compte les réalités de leur vie quotidienne,
- garantissent des conditions tant économiques, sociales que culturelles l'accès à la culture, quitte à réduire les tarifs et à diversifier les programmations,....
- mènent des démarches volontaires rappelant que l'articulation entre le social et l'artistique a existé de tout temps, et que l'artiste se nourrit de cette relation intime et profonde avec ses publics.

Bruno VERBERGT, Coordinateur général de Antwerpen Open

“Passer à l'action mais tenir compte de la réalité”

Dans l'action, Bruno Verbergt rappelle qu'il faut prendre en compte deux éléments de la réalité:

- l'appel de la rue, qui depuis Seattle, rappelle aux politiques qu'ils devront tenir compte du point de vue du citoyen,
- le phagocytage de la pensée culturelle par la pensée économique, le poids de la globalisation et de la marchandisation.

La culture ne demande pas d'investissement mais un engagement, ne s'oriente pas vers un marché d'acheteurs mais vers une, vers des communautés, ne s'intéresse pas aux consommateurs mais aux participants, n'échange pas de la valeur mais la partage.

Or, la réalité de l'Union européenne est fondée sur une identité claire construite sur la valeur marché avec comme mesure l'argent. Il en appelle dès lors à la vigilance des uns et des autres pour:

- ne pas réduire la culture à sa dimension sociale au risque de perdre son essence même,
- changer de vocabulaire et sortir des mélanges de genres dans les termes utilisés,
- reconnaître et accepter la réalité tout en étant, pour les opérateurs culturels, des entrepreneurs culturels et non des entrepreneurs commerciaux
- en traitant par exemple l'offre, plutôt que la demande.

Premières conclusions

Au-delà de l'avis unanime sur la nécessité de la culture dans le développement d'une société, de la reconnaissance de la culture comme un droit, tant dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (article 27) que dans la constitution belge (article 23), la place qu'elle aura au niveau européen relève bien de la responsabilité de chacun et de l'exercice couplé d'un devoir de préoccupation à un devoir de vigilance.

Mettre en marche les mécanismes décisionnels

On a vu tout au long des débats combien il sera important de peser sur la décision politique par:

- l'engagement nécessaire des acteurs culturels dans les débats de société et leur devoir

d'interpellation des euro-parlementaires sur les travaux préparatoires de la Commission,

- la mise à l'ordre du jour du Conseil des Ministres d'un projet de résolution afin que la Culture trouve sa place au sein de l'Union européenne,
- la déclaration de Laeken de décembre 2001 dans laquelle la Culture doit trouver sa place afin d'être mise à l'ordre du jour de l'agenda politique de la prochaine conférence inter-gouvernementale en 2004, et, apparaître à terme dans un futur traité de l'Union européenne
- une vigilance lors du vote du budget en 2006 afin que la part allouée au secteur culturel dépasse l'actuel 0,1 % du budget global.

“Faire avec” ses propres paradoxes

En s'engageant ainsi politiquement dans ce débat, la Belgique devra "faire avec" au moins deux paradoxes:

- affirmer une volonté politique et une priorité budgétaire pour un pays où les moyens financiers destinés à la culture sont, de manière chronique, dénoncés comme insuffisants,
- appeler à la reconnaissance des diversités culturelles alors que la protection des minorités est l'enjeu d'âpres débats dans notre propre pays et que ce sont bien souvent les manifestations mono-communautaires qui y sont soutenues.

Tenir compte des obstacles prévisibles

- En décembre prochain, le sommet de Laeken devra, de manière incontournable, envisager les conditions d'adhésion de nouveaux pays candidats, les aménagements nécessaires à cet élargissement (le fonctionnement des institutions européennes, la cohésion interne de la Commission,....)
- Par ailleurs, les priorités de l'Union européenne sont bien de respecter son agenda économique et social.
- Les enjeux de la décision. La culture: une compétence mineure ou majeure et ses procédures: un vote qualifié au Conseil des Ministres?
- Le rapport de force entre les tenants d'une Europe intergouvernementale ou d'une Europe fédérale.

Eviter les effets pervers

Si l'identité européenne gagnera à se construire dans la diversité culturelle, dans le métissage, certains attirent l'attention sur trois dérives potentielles:

- la bâtardisation, une diversité culturelle “photocopiée”,
- la balkanisation, une gestion politique meurtrière du métissage,
- le renforcement de l'exclusion sociale.

L'enjeu est de taille. Il s'agit donc bien de faire à la fois reconnaître le droit à la culture et à l'expression culturelle et, par ailleurs, d'agir sur les conditions politiques, économiques et sociales d'exercice de ce droit. Il faudra préserver la diversité et construire une identité européenne en trouvant les justes équilibres, par exemple, dans la construction des partenariats au sein des programmes ou dans la rédaction de textes non normatifs afin d'éviter l'homogénéisation des

produits culturels.

De même, il s'agit d'éviter les dérives de la pensée économique dans le domaine culturel, en étant notamment attentif au vocabulaire utilisé.

D'autres pistes sont proposées

Rudy Demotte a par ailleurs levé un voile sur des projets qui pourraient répondre à certaines préoccupations des acteurs culturels présents:

- La mise en place d'agences culturelles de développement destinées à donner une information claire et transversale sur les programmes existants.
- La création d'un observatoire des politiques culturelles afin de rendre visibles les dynamiques à l'oeuvre tant dans le secteur culturel que dans les décisions prises en matière de politique culturelle.
- L'obtention dans le cahier des charges de l'UNESCO d'un classement des oeuvres patrimoniales immatérielles, valorisant ainsi la richesse culturelle d'une société. La dimension culturelle symbolique deviendrait-elle négociable?

En guise de conclusion, nous reprendrons volontiers cette question posée à Rudy Demotte : quel sont les pronostics de succès pour ce projet de résolution?

Et la réponse de Rudy Demotte: Produire un texte qui fera entrer la culture dans le débat, le relayer par l'appel que je vous lance aujourd'hui, construire un rapport de force et miser sur l'onde de choc produite par le mouvement en direction des leaders d'opinion européens et des gouvernements.

Rapporteur Claire Frédéric

Intervenants: Georges Vercheval, Président de Culture, Bruno Verbergt, Coordinateur général de Antwerpen Open, Président de Kunst en Democratie; Jean-Louis Colinet, Directeur du Théâtre de la Place; Olga Zrihen, Députée au Parlement européen; Rudy Demotte, Ministre du Budget, de la Culture et des Sports de la Communauté française; André Zaleski, journaliste à la RTBf, modérateur de la rencontre-débat; Bernard Focroulle, Directeur du Théâtre royal de la Monnaie, Président de Culture et Démocratie/Kunst en Democratie; Hilde Teuchies, Présidente du FEAP; Laurent Busine, Directeur des expositions au Palais des Beaux-Arts de Charleroi.